Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 29 décembre 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)
Collation2 p. (480r, 481v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 29 décembre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45907

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction29 décembre 1869
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireAndré, Eugène (1836-)
Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45907?context=pdf

Description

RésuméGodin autorise André à couper des arbres sur la propriété de Laeken mais il ne comprend pas pourquoi il faudrait en planter d'autres à la place et il ne souhaite pas abandonner le bois coupé qui vaut plus que la main d'œuvre. Il conseille à André de louer le jardin au jardinier pour 800 F mais se demande s'il ne vaut pas mieux laisser pousser l'herbe que satisfaire à toutes ses conditions. Il le prévient qu'il l'invitera à venir à Guise pendant une journée à la fin de janvier. Il l'informe qu'il a reçu la démission d'Apeldorm, à laquelle il ne s'attendait pas.

Mots-clés

Emploi, Information, Jardins
Personnes citéesApeldorm, L. [monsieur]
Lieux citésLaeken, Bruxelles (Belgique)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45907?context=pdf

Genève le 29 7bre 1869.

Monsieur André

Je ne vois en aucune façon qu'il y ait inconvénient à abattre des arbres improductifs dans la propriété — vous serez privé de leur ombrage voilà tout ; mais pourquoi en restantes dans la place je ne le comprends pas ?

Quand à la question du bois je ne suis pas avis de l'abandonner ces gros arbres valent plus que la main d'œuvre vous avez besoin de bois les lilas même vous fournissent des fagots. Je comprendrais que vous abandonniez les souches au jardinier mais le bois coupé rez terre vaut plus que le travail de bûcheron.

Si le jardinier consent à relever ou frêne vous ferez bien de lui retenir mais pour passer par toutes les conditions ne saurait et pas même laisser posseder de l'herbe

Je saurai à vous intéresser à obtenir ici dans le courant de janvier pour en faire lentement. Je vous fixerai le jour, si toutefois vous voudrez

pas de raisons à me faire valoir pour choisir lun plutôt que lautre mais je mirais mieux vers la fin de janvier.

Je viens dy recevoir la dépêche de M. le Préfet de Cologne je ne m'attendais guère à cela et cest une embarras pour nous sur lequel jappelle votre attention.

Ci inclus une lettre qui ne me paraît pas pouvoir combler cette lacune

Leur à vous

Godin